

NEGOCIATIONS SALARIALES

Avec une augmentation brute de 30 € de plancher pour les OETAM et 45 € de plancher pour les cadres, **vous êtes très nombreux à manifester votre vif mécontentement !**

La Direction a préféré privilégier, en rétablissant l'augmentation « au mérite », **une augmentation pour quelques uns plutôt qu'une augmentation correcte pour tous !**

En 2013, le salaire de base moyen des entreprises de l'industrie pharmaceutique **reste** supérieur de 20 % à la grille des minima du LEEM.

Il y a une vingtaine d'années, les minima Pierre Fabre étaient aussi 20 % supérieurs aux minima du LEEM.

Aujourd'hui, ils ne sont plus qu'à seulement 3 % en moyenne au dessus pour les groupes 1 à 5 !!

La politique salariale de notre entreprise a régressé de manière forte et régulière depuis plus de 10 ans par rapport aux salaires pratiqués dans notre secteur d'activité !



la
cgt

LABORATOIRES

PIERRE FABRE

Ensemble pour être plus fort !



Vous vous étonnez qu'avec un seul syndicat signataire cet accord soit applicable. Un accord peut être appliqué même sans signature d'aucun syndicat....**Dernier exemple : l'accord sur la journée de solidarité !**

SEULE, la CGT ne peut pas aller au-delà que de recueillir (par le biais du questionnaire) et de respecter vos revendications par la non signature de cet accord sur les augmentations générales !

Comment obtenir plus ?

Il est temps que tous les salariés réalisent que tout dépend de l'implication collective et réagissent par la mobilisation pour peser sur les négociations à venir !

Dans le tableau ci-dessous, la moyenne des salaires des entreprises de notre secteur (source LEEM)

A vous d'aller comparer votre salaire de base mensuel (1^{ère} ligne de votre bulletin de salaire)!



Le 13^o mois, ancienneté, toutes primes, heures supplémentaires, avantages en nature, intéressement et participation ne sont pas comptés.

Groupes	Salaire de base mensuel moyen 2011 (273 entreprises)
1	1 468
2	1 732
3	1 974
4	2 270
5	2 687
6	3 471
7	4 704
8	5 964
9	7 846
10	10 858
11	14 654

La grande braderie des droits des salariés

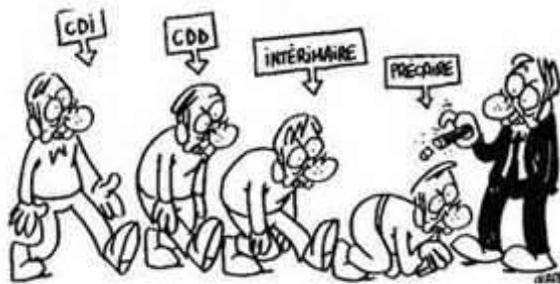
Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de « sécurisation de l'emploi » se sont terminées par **un projet d'accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés.**

La CGT et FO ont annoncé qu'elles ne le signeront pas, alors que la CFDT, la CGC et la CFTC ont décidé de le parapher !



Les sacrifices demandés aux salariés :

- ⇒ Rendre le CDI précaire : avec le contrat à durée indéterminée « intermittent »
- ⇒ La mobilité... forcée : votre employeur pourrait vous muter sur un autre site à moins de 1h30 de trajet
- ⇒ Faciliter les restructurations : il s'agit de pouvoir déplacer les salariés au fur et à mesure des besoins, diminuer les salaires et augmenter le temps de travail, pouvoir licencier rapidement
- ⇒ Limiter les possibilités de recours en justice : limiter le rôle des prudhommes, les délais de recours
- ⇒ Affaiblissement des droits et moyens des représentants du personnel...



Une déclaration de guerre contre les droits des salariés est en marche !

Une situation inacceptable pour la CGT !

N'oubliez pas notre site internet : <http://www.cgtpierrefabre.fr>

Vous avez la possibilité de vous inscrire à notre newsletter avec votre adresse mail **personnelle** pour recevoir en avant première les infos.

Sur notre site, des infos plus détaillées sur les sujets que nous abordons dans « la lettre de la CGT »